

Il reste deux groupes d'investisseurs éventuels, en dehors du gouvernement lui-même, qui sera sûrement fortement incité à participer à l'entreprise pour se justifier de l'avoir créée. Les témoignages déposés au comité chargé d'étudier le bill par des gens qui connaissent bien les habitudes de l'épargne moyenne comme des investisseurs institutionnels, ne m'ont pas du tout convaincu, pas plus que bien des témoins, que ces investisseurs verraient dans la corporation le genre d'entreprise très complexe et très soucieuse de rentabilité, qui puisse servir au mieux leurs intérêts.

La raison principale de cette réserve semble être que le spectre du contrôle du gouvernement planera toujours sur la direction de la Corporation. Les investisseurs s'interrogeront toujours et à bon droit sur le principe fondamental qui présidera aux importants engagements financiers. Prenons le cas de la province qui a un urgent besoin de plusieurs centaines de millions de dollars pour développer une industrie extractive ou une centrale hydro-électrique et qui rencontre des difficultés à réunir les capitaux sur le marché libre par suite des taux d'intérêt ou des problèmes de change. Il n'est pas difficile dans cette situation d'imaginer les pressions que la province pourra exercer sur le gouvernement fédéral pour qu'il intervienne auprès de la Corporation de développement du Canada afin qu'elle fournisse les capitaux requis grâce à l'acquisition de débentures provinciales, même si un tel placement pourrait ne pas être à l'avantage de l'actionnaire de la Corporation.

Il est bien compréhensible que le ministre des Finances (M. Benson) invoque les dispositions du bill qui permettent au gouvernement de disposer au besoin de 90 p. 100 des actions de la Corporation, afin de réduire sa participation à aussi peu que 10 p. 100. En réalité, il faudra attendre longtemps avant d'y arriver, si on y arrive jamais. Même en l'occurrence, le gouvernement a pris en outre des dispositions contre la perte de son contrôle effectif sur la Corporation en limitant la propriété de tout autre investisseur à 3 p. 100 du capital-actions de la société, ce qui fixe à 60 millions, dans le cas de sa capitalisation maximum de 2 milliards, la participation maximum de toute société ou individu. Dans le cas d'une société publique normale, quand un actionnaire n'est pas satisfait de la gestion de l'entreprise, il est libre de se chercher des appuis parmi les autres actionnaires, mais tel ne sera pas le cas d'un actionnaire de la Corporation de développement du Canada. Il est formellement interdit aux actionnaires de voter de concert pour exprimer leur désapprobation des politiques ou de la gestion de la société. Je ne puis imaginer comment un gros investisseur blasé, du genre de ceux que la société aura besoin d'attirer si elle veut réaliser les objectifs du gouvernement, pourrait jamais décider de placer ses capitaux dans une entreprise si peu favorable quand il y a tant d'autres excellentes sociétés qui fonctionnent tout à fait démocratiquement et dans lesquelles il peut placer ses avoirs. Je crois que le gouvernement n'a tout simplement pas examiné de façon réaliste les activités de la Corporation de développement du Canada. Même si je puis comprendre une partie du raisonnement qui a incité le gouvernement à prendre cette position sur la question, je crois qu'elle confirme tout au plus les difficultés inhérentes qu'il y a à

essayer de créer une énorme entreprise qui devra simultanément se soumettre aux intérêts politiques que représente la participation du gouvernement et aux intérêts des particuliers qui recherchent un profit maximum de leurs investissements, qu'il provienne ou non d'entreprises fortement orientées vers l'intérêt national.

Après avoir noté et examiné les diverses économies socialistes, je demeure partisan du régime de l'entreprise privée. Lorsqu'un gouvernement s'engage dans un domaine important de l'activité économique, il semble toujours le faire de façon plus coûteuse que l'entreprise privée.

Considérons le coût et la qualité des soins médicaux au Canada, notamment depuis l'établissement du régime d'assurance frais médicaux. Peut-on sérieusement prétendre que la qualité des soins médicaux a augmenté proportionnellement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'ai suivi attentivement les remarques du député et son apport au débat est important, mais je lui signale qu'il s'écarte un peu du sujet. La Chambre est saisie de la première série de motions. A mon avis, ces motions portent sur les sociétés de l'État, telles que les sociétés de la Couronne, et les sociétés de placement privées. En toute déférence, je ne crois pas que le député puisse parler du régime d'assurance frais médicaux et d'autres questions.

M. Ritchie: Je voulais simplement signaler que le coût élevé du régime d'assurance frais médicaux est un exemple de la vaste bureaucratie qui pourrait être constituée, monsieur l'Orateur. Pour ce qui est des frais d'administration, nous pouvons facilement imaginer, je crois, l'importance et le genre d'empire administratif qu'entraînera l'établissement de la Corporation de développement du Canada. Si l'amendement est adopté, il en fera une société entièrement sous l'emprise gouvernementale. Ce sera le conglomérat le plus important au Canada, avant même d'être complètement capitalisé. A voir la taille des ministères à Ottawa qui fonctionnent avec des budgets bien inférieurs, on tremble à la pensée des économistes, des adjoints à la recherche, des conseillers en placements, des gestionnaires de portefeuilles, des planificateurs, des chefs de services, des secrétaires, des dactylographes et de tous les autres qui seront réunis pour assurer la marche du mastodonte.

● (2.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, la Corporation de développement du Canada me paraît prolonger la tendance du gouvernement actuel à étendre de plus en plus ses pouvoirs dans le secteur économique privé de notre société. Le bill à l'étude est sa plus audacieuse tentative du genre; on comprend que de nombreuses personnes importantes du secteur privé en redoutent les répercussions. A mon sens, il y a d'autres endroits que les chambres à coucher où l'État est un intrus. Le régime de la libre entreprise est l'un des plus importants.

Le gouvernement a le devoir de créer un climat fiscal et monétaire apte à promouvoir la croissance systématique.